

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 2 avril 2013**

**Vote du compte administratif 2012**

Le conseil municipal examine et approuve les comptes administratifs 2012 :

**Budget général**

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 237 922,07 €
- en recettes de fonctionnement à 363 788,64 €
- en dépenses d'investissement à 374 897,93 €
- en recettes d'investissement à 224 930,38 €

ce qui laisse ressortir un excédent global de 23 157,30 € pour l'exercice, les restes à réaliser s'élevant à 11 950,72 € en dépenses et à 59 209,00 € en recettes.

Le conseil municipal :

- décide de reporter un résultat d'investissement déficitaire de 149 967,55 € sur le budget 2013
- décide d'affecter :
  - la somme de 102 709,27 € au compte 1068 « réserves » de la section d'investissement, montant correspondant au besoin de financement réel de la section
  - la somme de 23 157,30 € au compte 002 « résultat reporté » de la section de fonctionnement.

**Budget annexe « Zone artisanale de Chérinal »**

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 1 794,37 €
- en recettes de fonctionnement à 25 489,48 €
- en dépenses d'investissement à 56 434,34 €
- en recettes d'investissement à 22 653,51 €

ce qui laisse ressortir un déficit global de 10 085,72 € pour l'exercice.

Le conseil municipal :

- décide de reporter un résultat d'investissement déficitaire de 33 780,83 € sur le budget 2013
- décide d'affecter : la somme de 23 695,11 € au compte 1068 « réserves » de la section d'investissement, montant correspondant au besoin de financement réel de la section.

**Budget assainissement**

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 30 119,91 €
- en recettes de fonctionnement à 30 421,80 €
- en dépenses d'investissement à 17 478,19 €
- en recettes d'investissement à 36 620,77 €

ce qui laisse ressortir un excédent global de 19 444,47 € pour l'exercice.

Le conseil municipal décide de reporter un résultat de fonctionnement excédentaire de 301,89 € et un résultat d'investissement excédentaire de 19 142,58 € sur le budget 2013.

## **Approbation des comptes de gestion 2012**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2012 fournis par le receveur, les chiffres correspondant à ceux du compte administratif.

## **Vote des taux 2013**

Le conseil municipal confirme sa décision de ne pas augmenter les taux pour 2013, savoir :

- taxe d'habitation : 6,42 %
- taxe foncière sur le bâti : 5,41 %
- taxe foncière sur le non bâti : 13,50 %
- cotisation foncière des entreprises : 7,76 %.

## **Vote des budgets primitifs 2013**

### Budget général

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 404 237,30 €, le virement à la section d'investissement s'élevant à 98 435,43 €, les dépenses imprévues à 15 131,87 €. Les charges financières sont de 3 200,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 291 553,70 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 11 950,72 € en dépenses et à 59 209,00 € en recettes.

Les principales recettes :

- FCTVA : 21 000 €
- TLE : 9 100 €
- Subvention pour l'agrandissement du colombarium : 3 000 € (report 2012)
- Subvention pour l'achat de matériel incendie : 1 100 €
- Subvention pour les travaux « cœur de village » : 41 909 € (report 2012)
- Subvention pour l'aménagement du local « archives » : 1 000 € (report 2012).

Les principales dépenses :

- remboursement du capital des emprunts : 39 154 €
- frais de révision du PLU : 5 000 €
- plantations massifs : 1 000 €
- électrification et éclairage public du Clos des Erables : 5 000 €
- équipements incendie : 5 000 €
- poursuite de l'aménagement de l'atelier communal : 4 000 €
- cœur de village : 60 000 €
- état des lieux de l'église : 6 400 €
- diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux : 5 000 €.

Les subventions au compte 6574 se décomposent comme suit :

- Anciens Combattants Bourg : 15 €
- Cré'Anim : 350 €
- L'Avenir Saindidois : 100 €
- Ligue contre le Cancer : 100 €
- Vaincre la Mucoviscidose : 100 €.

Suite à la demande de l'association « Bibliothèque », le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention complémentaire, la Communauté de Communes prenant en charge l'informatisation de celle-ci.

Il est à noter qu'un autofinancement de 100 000 € a été dégagé et que les travaux « cœur de village » ont été financé intégralement sur 4 années sans recours à l'emprunt.

### Budget annexe « zone artisanale »

La section de fonctionnement s'équilibre à 140 783,70 €. Les intérêts des emprunts s'élèvent à 705,00 €, les ventes de terrains à 14 000,00 € et les écritures de stocks à 115 294,70 € en dépenses et à 101 294,70 € en recettes.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 159 725,53 €, le remboursement du capital des emprunts s'élevant à 24 650,00 € et les écritures de stocks à 101 294,70 € en dépenses et à 115 294,70 € en recettes.

Budget annexe « assainissement »

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 32 113,89 €. Les intérêts des emprunts s'élèvent à 5 407,00 € et les amortissements à 19 619,00 € en dépenses et à 4 812,00 € en recettes.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 38 761,58 €, le remboursement du capital des emprunts s'élevant à 12 542,00 € et les amortissements à 4 812,00 € en dépenses et à 19 619,00 € en recettes.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 14 mai 2013.